



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre du renforcement des capacités des principaux acteurs de la chaîne de la commande publique sur la détermination des critères d'**attribution à l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse**, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) organise des sessions de formation par séquences successives sur le thème : « **Attribution du marché sur la base de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse : cas des marchés de travaux** », du 12 février au 31 mai 2024 à l'hôtel NIFUR de Bohicon.

Les acteurs concernés sont les **premiers responsables des organes de passation et ceux des organes de contrôle des marchés publics** en poste dans les Institutions de l'Etat, les ministères, les établissements publics, les agences, les offices et sociétés d'Etat, les communes et les partis politiques : Union Progressiste le Renouveau (UPR), Bloc Républicain (BR) et Les Démocrates (LD).

La programmation et la répartition des sessions seront mises à la disposition de tous les acteurs au fur et à mesure du déroulement desdites sessions par l'organe de régulation.

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics attache du prix à la participation effective à ces sessions de formations destinées au renforcement des capacités des principaux acteurs du système.

Cotonou, le 26 janvier 2024

Le Président

Séraphin AGBAHOUNGBATA